



**CONVOCACTION**  
**SEMESTRE 1**  
**1/3 temps**

*SESSION 2 et SESSION 4*

**PROMOTION 2025/2028**  
VERSION 1 du 12/03/26  
Référence : T5N5-2-1

**Certaines dates sont susceptibles de modifications. Dans ce cas, une nouvelle convocation vous sera transmise.  
Les étudiants doivent se présenter avec une pièce d'identité aux épreuves.**

**TOUT ÉTUDIANT ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉE CI-DESSOUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION.**

Compétences	Unité Enseignement	ECTS	Compensation	Date - Horaire	Convocation	Durée	Salle	Modalités	Critères
6	<b>U.E.1.1 – S1</b> Psychologie, sociologie, anthropologie	3	OUI avec UE 1.3	<b>Lundi 29 juin 2026</b> 8h30 -11h10	<b>8h00</b>	2 h 40	2 -3	Travail écrit à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur.	* Justesse dans le repérage des concepts
7	<b>U.E.1.3 – S1</b> Législation, éthique	2	OUI avec UE 1.1	<b>Mardi 30 juin 2026</b> 14h-16h00	<b>13h30</b>	2 h	1-6	Evaluation écrite	* Exactitude des connaissances * Justesse dans l'utilisation des notions
4	<b>U.E.2.1 – S1</b> Biologie fondamentale	1	OUI avec UE 2.2	<b>Mardi 30 juin 2026</b> 10h45-12h05	<b>10h30</b>	1h 20	2 -3	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
4	<b>U.E.2.2 – S1</b> Cycles de la vie et grandes fonctions	3	OUI avec UE 2.1	<b>Jeudi 2 juillet 2026</b> 14h-16h00	<b>13h30</b>	2 h	1-2-3	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
4	<b>U.E. 2.4 – S1</b> Processus traumatique	2	NON	<b>Mardi 30 juin 2026</b> 8h30-10h30	<b>8h00</b>	2 h	2	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances * Justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques
3	<b>U.E.2.10 – S1</b> Hygiène et infectiologie	2	OUI avec UE 2.11	<b>Jeudi 2 juillet 2026</b> 8h30-11h10	<b>8h 15</b>	2 h 40	6	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage Analyse de mini-situations issues des stages	* Identification des règles d'hygiène * Pertinence de l'argumentation dans leur utilisation
4	<b>UE 2.11 – S1</b> Pharmacologie et thérapeutiques	2	OUI avec UE 2.10	<b>Lundi 29 juin 2026</b> 14h00-16h40	<b>13h30</b>	2 h 40	2-3	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances * Compréhension des mécanismes

3	<b>U.E 4.1 – S1</b> Soins d'hygiène et de confort	2	<b>NON</b>	<b>Vendredi 3 juillet 2026</b> 8h30 – 12 h30 <small>Dépôt du sujet</small> <b>Mardi 2 juin 2026</b> <small>Restitution écrit</small> <b>Mercredi 1er juillet 2026 à 8h</b>	<b>8h00</b>  Dernier délai de restitution de l'écrit le <b>01/07/26</b> à 8h00	4 h 00	2	Travail écrit de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur ...  Bureau du formateur + UNISTRA	* Compréhension des éléments clés de la situation * Mobilisation des valeurs et des concepts dans la réflexion  * Efficacité du résultat * Respect de la méthode de fiche de lecture * Présentation correcte
8	<b>U.E 6.1 – S1</b> Méthodes de travail	2	<b>NON</b>					Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte <sup>1</sup>	
*	<b>UE 5.8 – S1</b> Stage	5	<b>NON</b>	<b>Du 06/07/2026 au 01/08/2026</b> <small>* Cas particulier : les dates sont contractualisées dans la convention de stage signée par l'étudiant</small>	<b>140 h</b>			* Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique.  * Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.  <b>Une analyse de pratique professionnelle (APP) est à réaliser durant le stage.</b>	

Pour les UE concernées, la compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement entre la session 1 et la session 2 de la même année.  
L'étudiant doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les UE non validées.

<sup>1</sup> La non restitution du document à la date et heure indiquées entraîne la non validation de l'UE 6.1 S1.

**Patrick LEHMANN**



Directeur des Soins  
Directeur de l'Institut de Formation